

« Sur l'hôpital, je ne décolère pas »

AMIANTE À la veille de l'assemblée générale du Cerader 24, le président s'étonne de la suppression du service pneumologie

Une réalité au mieux ignorée, au pire passée sous silence. « L'amiante, c'est 3 500 morts par an. Les accidents de la route, on nous en parle, mais les morts de l'amiante, le moins possible », se désole René Vincent, président du Cerader 24, le Collectif élimination rapide de l'amiante et défense des exposés aux risques, qui tiendra son assemblée générale demain, à 17 h 30, salle Louis-Delluc à Bergerac. Les enjeux de la réunion ont été exposés en amont, lundi.

646 familles adhérentes

Très utilisée dans la construction et l'industrie jusqu'à son interdiction en 1997, l'amiante pourrait provoquer, d'ici à 2050, entre 68 000 et 100 000 morts en France, selon les estimations de l'Institut de veille sanitaire (INVS) remontant à 2014. Au Cerader, les chiffres font froid dans le dos : quelque 646 familles adhérentes, 322 dossiers suivis dont 255 relatifs à des maladies professionnelles reconnues.

Depuis la fondation du collectif, en 2003, 103 personnes ainsi suivies sont décédées, dont cinq l'an dernier. « L'âge moyen est de 65 ans au moment du décès. Et nous constatons que les personnes tombent malade de plus en plus jeunes », assène encore Daniel Poumeyol, vice-président du Cerader 24.

Le collectif ne s'explique pas la sup-



« Nous sommes dans le secteur où il y a le plus de malades de l'amiante », rappelle René Vincent (au centre). PHOTO DANIEL BOZEC

pression du service pneumologie à l'hôpital de Bergerac. Il s'en était ému dès le mois de septembre 2015, au détour du forum des associations.

Provocation

René Vincent y voit ni plus ni moins « une provocation de Madame le directrice et du directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) », dans « le secteur de Dordogne où il y a le plus de malades de l'amiante ».

Seules alternatives pour ces derniers : suivre l'ancien pneumologue qui exerce désormais à Libourne (33) ou tabler sur les consultations de deux pneumologues de Bordeaux détachés à Péri-

gueux. « Sur l'hôpital, je ne décolère pas », prévient René Vincent.

L'incendie de Bouchillou

« Quelle est la nature exacte de l'incendie de Bouchillou ? À trois reprises, déjà, Mme le procureur a refusé de nous recevoir », s'indigne René Vincent, volontiers virulent sur le sujet, qui entendait intervenir au nom des riverains concernés par le sinistre. Le président du Cerader verse sans détour cette fin de non-recevoir aux « reculades successives » sur le dossier de l'amiante, entre « le refus du procès pénal de l'amiante » et « une série d'arrêts rendus par la Cour de cassation. »

D. B.